

ATELIER D'ÉCHANGES ENTRE CHERCHEURS 2017

Le 29 mai 2017, le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a organisé pour la quatrième fois un atelier d'échanges entre chercheurs. Cette fois, le Centre a réuni les responsables des projets de recherche, afin qu'ils et elles puissent s'entretenir autour de l'évolution future de leurs pôles de recherche dans un plus petit comité que l'année précédente.



Thomas Noll a ouvert la séance de l'atelier. Il a informé de la transition imminente du Centre de formation vers le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), et a apporté les précisions ci-après. Patrick Cotti, ancien directeur d'un établissement de privation de liberté et conseiller d'État, a été nommé nouveau directeur du CSCSP (en fonction depuis le 1er août 2017).

Ueli Hostettler a ensuite présenté Prison Research Group, formé à l'origine au sein de l'Université de Fribourg. Depuis 2015, ce groupe de recherche est rattaché à l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne. L'équipe réalise des recherches sous contrat, évaluatives et fondamentales, et se distingue notamment par une approche interdisciplinaire propre aux sciences sociales. Les méthodes utilisées sont aussi bien qualitatives que quantitatives. Le groupe travaille actuellement sur plusieurs projets, dont une nouvelle enquête relative au personnel dans les établissements de l'exécution des sanctions et aux personnes détenues. En reconduisant l'enquête réalisée en 2012, les chercheurs et chercheuses dirigés par Ueli Hostettler aimeraient notamment connaître comment l'ambiance de travail évolue au fil du temps dans les établissements de privation de liberté.

Ueli Hostettler a également établi une liste de projets menés à terme par le groupe de recherche. Avec ses collaborateurs et collaboratrices, il a par exemple réalisé une étude, sur mandat de la FMH et des médecins pénitentiaires, concernant le respect du secret médical par le personnel soignant dans les établissements de privation de liberté. Il est apparu que les bases légales diffèrent d'un canton à un autre – et que les médecins conseil ont surtout besoin de règles plus explicites relatives à l'application ou à la levée du secret médical. Souhaiter une clarification des règles est compréhensible lorsque l'on sait qu'aussi bien le corps médical, que les personnes détenues et les établissements sont tenus de les respecter – et qu'en cas de conflit, il y a un risque grandissant de se retrouver pris entre deux feux.

C'était ensuite le tour de Leonel Gonçalves, chercheur à l'unité forensique de Zurich. Il a parlé des difficultés que pose le calibrage des instruments d'évaluation des risques. Grâce à l'exemple de Static-99R – un outil actuariel permettant d'évaluer les probabilités de récidive des délinquants sexuels –, Leonel Gonçalves a montré dans quelle mesure les questions diagnostiques diffèrent des questions pronostiques, et que le calibrage jouait un rôle important notamment dans la réalisation des pronostics.

Dirk Baier a présenté les principales thématiques de travail de l'Institut de délinquance et de prévention de la criminalité, qu'il dirige à la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW). Outre la recherche sur divers aspects de l'exécution des sanctions, ses collègues travaillent également sur des questions liées à la délinquance juvénile et à la violence domestique. Dirk Baier a cité deux projets de recherche en cours. Primo, lui et son équipe veulent savoir, grâce à une enquête en ligne menée auprès de 10 000 jeunes de toutes les régions linguistiques de la Suisse, quel est le degré de dissémination des idées d'orientations politiques extrémistes - et si les différentes formes d'extrémisme (de gauche, de droite et islamistes) se ressemblent ou divergent pour ce qui est des facteurs d'influence favorisant l'apparition de l'idéologie radicale. Secundo, Dirk Baier et ses collègues évaluent pour le compte de la Police municipale de Zurich l'utilisation de caméras mobiles. Dans ce projet, il s'agit de déterminer si les caméras vidéo fixées sur les représentants de forces de l'ordre permettent de protéger les citoyens et citoyennes contre les violences policières abusives.

Dirk Baier a ensuite passé la parole à Melanie Wegel. Chercheuse au même Institut de délinquance et de prévention de la criminalité, elle dirige un projet de recherche portant sur l'orientation des valeurs des personnes en détention. L'équipe de recherche a déjà pu interroger 742 individus (dont 57 femmes). Il a été constaté que nombre de ces personnes ont des valeurs pro-criminelles et qu'il est par exemple important d'agir de manière plus dure ou plus rapide avec celles-ci qu'avec d'autres. Melanie Wegel et son équipe ont également identifié des différences significatives entre les systèmes de valeurs de personnes détenues de nationalité suisse et ceux de personnes détenues d'autres nationalités, pour qui l'attachement à d'autres valeurs religieuses, mais également la fierté nationale, sont très importants.

Dans le cadre d'un autre projet, Melanie Wegel a étudié la mise en réseau des spécialistes des différents établissements de privation de liberté – vérifiant si cela permettait notamment à ces derniers de combler les lacunes dans la prise en charge de détenus à leur sortie de prison. Pour acquérir une meilleure connaissance de la gestion de la transition, Melanie Wegel et ses collègues réalisent des entretiens avec des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales ainsi que des agents et des agentes de probation.

Nadja Capus de l'Université de Neuchâtel s'est penchée sur la question des instruments actuariels de l'évaluation des risques. En tant que juriste, elle ne s'est pas tant intéressée à la validité de tels outils, mais plutôt à la manière dont ils seraient utilisés. Entre les résultats produits par ces instruments de classification et les décisions judiciaires, elle aurait relevé un « choc des cultures ». D'un côté, les indicateurs des modèles actuariels utilisent un langage commun tout en permettant une approche rapide et objective, de l'autre, ils s'avèrent simplificateurs – ce qui rend difficile la spécification nécessaire des arguments pour l'évaluation de chaque cas.

Natalia Delgrande a ensuite présenté quelques axes de recherche relatifs à l'exécution des sanctions de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Un des projets vise à évaluer le lien entre la toxicomanie chez les personnes sous mesures pénales et les comorbidités somatiques et sociales qui y sont associées. Un autre projet, réalisé en collaboration avec les Établissements de Bellechasse, vise à comparer les profils de délinquants récidivistes et non récidivistes. Les premiers résultats indiquent qu'un cinquième des personnes détenues sont des récidivistes, et qu'un tiers des nouveaux délits pour lesquels les condamnations ont été prononcées sont des infractions contre le patrimoine. L'École des sciences criminelles participe en outre à une étude européenne sur les personnes détenues d'origine étrangère, visant à comparer la situation de la Suisse avec celle des pays voisins.

Lors de la discussion finale, Ueli Hostettler a remarqué que deux autres priorités se profilent à l'avenir : d'une part, il s'agit d'améliorer les recherches thématiques pour le système d'exécution des sanctions pénales afin d'apporter plus de transparence aux domaines et, d'autre part, de suivre de près les dernières évolutions – sur les plans institutionnel, politique ou sociétal. La recherche au niveau institutionnel reste pour le moment encore relativement modeste, car les unités de recherche en criminologie limitent leur champ d'intérêt à l'exécution des sanctions.

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Concernant ses éventuels futurs sujets de recherche, Dirk Baier a noté que punitive turn ou «virage punitif» allait principalement le mobiliser. Il s'intéresse aux effets produits par la vision sécuritaire accrue de la société sur la punitivité. La réduction des permissions de sortie constitue l'une des premières conséquences négatives déjà perceptibles pour les personnes détenues. Par ailleurs, Dirk Baier espère une plus grande implication des autorités dans l'étude sur la réintégration des personnes détenues, ainsi que des résultats intéressants grâce à la comparaison de l'exécution des sanctions en Suisse alémanique et en Suisse romande.

Nadja Capus souhaiterait approfondir à l'avenir différents aspects relatifs à l'harmonisation du droit pénal – et notamment identifier les facteurs qui contribuent aussi au «virage punitif».

Leonel da Cunha Gonçalves devrait continuer de travailler sur l'élaboration d'instruments d'évaluation des risques.

Natalia Delgrande envisage de son côté d'explorer des partenariats interinstitutionnels – en étudiant par exemple la collaboration entre la police et les spécialistes de la réinsertion professionnelle. Elle souhaite que l'on s'intéresse également à des questions depuis longtemps latentes, et que la qualité des données statistiques soit analysée et améliorée dans le cadre d'une méta-analyse commune.